



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1819

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Elaboration d'un plan de déplacements de la filière services à la personne - Attribution d'une subvention à la CCI de Lyon

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1819**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Elaboration d'un plan de déplacements de la filière services à la personne - Attribution d'une subvention à la CCI de Lyon**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 5 ans, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon encourage la mise en place sur ses territoires d'entreprises de plans de déplacements inter entreprises (PDIE). Forte de cette expérience, la Communauté urbaine souhaite accompagner un projet de plan de déplacements de filière, destiné à faciliter les déplacements domicile-travail des salariés des services à la personne de l'agglomération lyonnaise.

En effet, ces populations sont fortement pénalisées dans leurs déplacements du fait :

- de la localisation des lieux de résidence (plutôt à l'Est) face à des lieux d'emplois (plus en centre-ville et à l'ouest de l'agglomération), d'où des déplacements longs et fastidieux,
- des rythmes propres à ce type de travail fortement séquencés,
- des caractéristiques sociales des salariés : en majorité des femmes, en situation précaire, ne disposant pas du permis de conduire, ou de voiture, ou ayant à cumuler plusieurs ruptures de charge pour se rendre sur le lieu de travail en transport en commun.

Cette situation est un véritable frein à l'emploi, conduit les entreprises à refuser des missions faute de personnels et à débaucher du personnel ; pour les salariés, beaucoup préfèrent refuser certains emplois faute de moyens appropriés de déplacements pour se rendre sur le lieu de travail.

Une étude préliminaire réalisée en 2009 (Chambre de commerce et d'industrie -CCI-, Communauté urbaine de Lyon, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DIRRECTE-) a permis de réaliser un premier diagnostic sur les cibles salariées, les conditions de déplacements et les actions prioritaires à mettre en place.

L'action consiste :

- à mettre en place un partenariat avec les entreprises (et le secteur associatif) de services à la personne, la CCI (porteuse du projet), la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes et la DIRRECTE ; ce partenariat sera concrétisé par un comité de pilotage regroupant les principaux partenaires et les entreprises impliqués dans la démarche,
- à recruter un animateur, chargé de mettre en place ce partenariat et cette concertation (poste situé à la CCI),
- à améliorer les déplacements des salariés, mais aussi l'organisation du travail en entreprises qui permettrait de mieux gérer leurs déplacements.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'animateur aura pour mission de mettre en place durant le temps de sa mission les actions suivantes :

a) faciliter l'accès à l'emploi des salariés de la filière, tout en réduisant la mobilité en voiture autosoliste :

- développement du covoiturage entre salariés, en s'appuyant sur le portail de covoiturage mis en place par la Communauté urbaine,

- développer l'usage des transports en commun, en incitant les entreprises à souscrire auprès du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) le citypass plan des déplacements d'entreprises (PDE) pour leurs salariés,

- élaborer un plan de communication et d'information, en direction des entreprises et de leurs salariés, afin de mieux faire connaître les solutions de déplacements multimodales (transports en commun, usage des modes doux, pistes cyclables, covoiturage, etc.).

b) pour les populations dont l'usage de la voiture est incontournable du fait de l'éloignement de leurs lieux de travail sur des lieux peu ou pas desservis par les transports en commun :

- accès au permis de conduire social,

- aide à l'achat de véhicules, ou prêts de véhicule,

- aide à l'achat ou à la location de vélos à assistance électrique, ou scooters, pour les personnes dont les missions sont plus proches, mais sur des lieux peu ou mal desservis par les transports en commun.

L'ensemble de ces actions devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, ainsi que d'une évaluation finale au terme des 3 ans d'expérimentation. Cette évaluation permettra d'envisager la pérennisation du système en gestion directe par les entreprises.

L'action s'intègre dans un appel à projets de l'Agence nationale des services à la personne (ANSAP). Elle fait l'objet du plan de financement suivant sur 3 ans :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel (recrutement d'un animateur sur 3 ans)	134 028	Région Rhône-Alpes (Fonds européen de développement régional)	162 825
développement de solutions multimodales	22 285	Etat	100 000
frais généraux (études, frais de suivi, frais de déplacements, etc.)	92 337	Communauté urbaine	15 000
formations en entreprises	32 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI)	47 825
élaboration d'une stratégie de communication	45 000		
Total	365 650	Total	365 650

Ce plan de déplacements de la filière service à la personne intègre ainsi les 3 axes du développement durable : social, économique et environnemental. Il est innovant puisqu'aucune institution n'a établi un tel dispositif en France.

Afin de soutenir cette démarche de mobilité durable, il est proposé d'autoriser l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la CCI de Lyon qui est chargée du portage du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de l'élaboration d'un plan de déplacements de la filière service à la personne.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 340 - fonction 020 - opération n° 2036, répartie selon l'échéancier suivant :

- 2010 : 10 000 €,
- 2011 : 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.